

A l'attention de Monsieur le ministre de l'Education Nationale

Objet : dispositif de formation « en constellation »

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Le 11 novembre dernier, nous vous avons adressé un courrier au sujet du dispositif de formation « en constellation ». Il indiquait notamment : « Depuis la rentrée, les collègues se voient imposer, dans le cadre des plans mathématiques et français, la formation par constellations, qu'ils rejettent massivement...

Alors que la santé, notamment psychologique, des collègues est fragilisée par le contexte actuel, certains IA-DASEN maintiennent ces formations, continuant d'imposer les visites de conseillers pédagogiques, voire la présence de plusieurs pairs observateurs devant assister aux séances. Ces conditions de travail intenable ne peuvent et ne doivent pas perdurer ! (...)

L'abandon des formations en constellation est plus que jamais d'actualité. Aussi nous vous demandons de bien vouloir accéder à cette demande en intervenant auprès des IA-DASEN qui continueraient de l'imposer dans les départements. »

Depuis, le problème posé par ce dispositif ne cesse de s'aggraver.

Un avis majoritaire FSU-FO au CHSCT ministériel a été adopté le 3 décembre 2020. Il indique :

« Le CHSCT-M a pris connaissance de la mise en œuvre des formations dites en "constellation" dans les départements.

Les remontées faites par nos collègues nous inquiètent beaucoup et nous amènent à vous alerter sur les risques que ne manquera pas d'engendrer ce dispositif si sa mise en place se poursuit.

La co-observation, l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs, qualifiés d'ami/critique ou de pair/expert, vont avoir des effets sur la santé de nos collègues : stress, culpabilisation, dévalorisation...

Dans ces conditions, le CHSCT-M demande :

- Qu'aucune obligation ne soit faite pour participer à ces formations,
- Le respect de la liberté de s'inscrire dans toutes les autres formations proposées,
- Le maintien de la formation statutaire, sur temps de travail, librement choisie basée sur le volontariat des personnels.

Considérant le risque de dégradation des conditions de travail et de santé des professeurs des écoles suite à la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations, le CHSCTM demande la suspension de ce dispositif. »

Lors du groupe de travail de l'agenda social du mercredi 9 décembre concernant la formation continue, les représentants de la FNEC FP-FO ont à nouveau posé le problème. Il a notamment été demandé d'indiquer sur quelle base réglementaire des enseignants pourraient être contraints d'accueillir des collègues dans leur classe s'ils ne le souhaitent pas ou contraints d'aller observer un autre collègue dans sa classe s'ils ne le souhaitent pas.

Vos représentants n'ont pas répondu à ces questions et aux problèmes posés lors du groupe de travail, se bornant à indiquer que « des enseignants engagés dans ce dispositif ont fait part de leur satisfaction ». Nous avons de notre côté au contraire affirmé que de très nombreux collègues font part ... de leur insatisfaction !

Cette appréciation a été largement partagée par d'autres organisations syndicales et toutes les organisations syndicales ont rappelé que la formation continue doit reposer sur l'adhésion des personnels, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les formations « en constellation ».

Le SNUDI-FO réaffirme qu'aucune disposition réglementaire ou statutaire ne permet d'imposer de telles « observations entre pairs » à des enseignants qui le refusent. Nous vous demandons donc, Monsieur le ministre, d'intervenir pour que cessent les pressions exercées dans les départements en ce sens.

Le SNUDI-FO demande l'abandon des formations « en constellation ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le ministre l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO

